

MAIRIE DE NEUILLY-SOUS-CLERMONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 19. - Qui ont pris part à la délibération : 17 - Convocation : 1^{er}/03/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, et le treize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CHEMIN, Maire de la commune.

Présents : M. Christophe CHEMIN, M. Mathieu BARBERY, M. Jean-Pierre OCULY, M. Philippe LEJEUNE, M. José MENDES GONCALVES, Mme Anne FRÉRET, M. Gervais RABASTÉ, Mme Sofia GEFFROY, Mme Katia BELLEMBOS, M. Gaëtan DEBAËR, Mme Myriam DRUET, Mme Ingrid D'ARANJO et M. Xavier GÉRARD.

Excusés : Mme Murielle RAVIART qui donne pouvoir à Mme Anne FRÉRET,
Mme Céline VITEL qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre OCULY,
Mme Aline HUTIN qui donne pouvoir à M. José MENDES GONCALVES,
M. Clément DELAHAYE qui donne pouvoir à M. Christophe CHEMIN,
Mme Mélanie BOULANGER.

Absent : M. Sébastien ROUSSEAU.

Secrétaire : Jean-Pierre OCULY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2024 qui sera signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'ajout du point supplémentaire suivant :
- Convention Free - Antenne Relais.

1- ACHAT DE TERRAIN.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation de l'antenne relais FREE au hameau d'Auvillers, dans le but de développer la couverture du réseau 3G et 4G des quatre opérateurs sur ce secteur.

Pour permettre la poursuite de ce projet, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'acquiescer, auprès de la Communauté de Communes du Clermontois, la parcelle cadastrée en section D numéro 1013 située Chemin Rural d'Auvillers, Le Larris, au prix d'un euro.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier.

2- EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRICITE.

Monsieur le Maire explique que, pour l'implantation de l'antenne relais FREE au hameau d'Auvillers, une extension du réseau d'électricité pour la rue de la Ferme est nécessaire. Ces travaux seront effectués par le Syndicat d'Energie de l'Oise.

- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,
- Vu la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'électricité pour la rue de la Ferme,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 22 février 2024 s'élevant à la somme de **43 628,13 € euros** (valable 3 mois),
- Vu le montant prévisionnel de la participation de **FREE MOBILE de 22 086,74 € euros (avec PCT)**,
- Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 05 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité **rue de la Ferme** en technique **souterraine**,
- **Prend Acte** que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux,
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux,
- **Prend Acte** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au Syndicat d'Energie de l'Oise selon le plan de financement prévisionnel joint.

3- REALISATION D'UNE ETUDE VISANT A AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE SUR LE GROUPE SCOLAIRE DE L'ORME.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et Energies Renouvelables », à laquelle la commune de Neuilly-sous-Clermont adhère depuis le 10/04/2017, le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) propose d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets énergétiques. Cet accompagnement s'est caractérisé dans un premier temps par des études préalables prises en charge par le SE60 et ayant permis à la commune d'identifier et de prioriser des opportunités de travaux.

Suite à la réalisation de ces diagnostics préalables, Monsieur le Maire propose de mener une étude spécifique complémentaire avec le SE60 portant sur la réalisation d'un Pré-diagnostic énergétique pour un bâtiment > 1 000 m² sur le bâtiment suivant : Groupe scolaire de l'Orme.

Le SE60 propose aux collectivités de bénéficier d'un marché à bons de commande conclu à l'échelle départementale, d'accompagner la collectivité dans la bonne réalisation de cette étude et de participer financièrement à hauteur de 50 % aux coûts des études dans la limite de 5 000 € d'aide.

Le coût de cette étude est évalué à 2 160,00 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : sollicite le SE60 pour la réalisation des études citées ci-dessus.

Article 2 : sollicite une aide financière auprès du SE60.

Article 3 : note que la collectivité devra s'acquitter du reste à charge déduit de l'aide du SE60.

Article 4 : considérant que la collectivité adhère au suivi énergétique annuel du SE60 par délibération en date du 11/07/2023, note qu'aucun frais de gestion ne sera demandé par le SE60.

Article 5 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

4- DEMANDE DE SUBVENTION VIDEO PROTECTION – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE.

Le Conseil Municipal, 11 pour, 6 abstentions (Jean-Pierre OCULY, Philippe LEJEUNE, José MENDES GONCALVES, Aline HUTIN, Ingrid D'ARANJO et Xavier GÉRARD) autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Oise pour une participation financière au titre du programme de vidéo protection de la commune.

Le plan de financement est le suivant :

- Dépenses HT	21 486,53 €	(hors maintenance et formation)
- Conseil Départemental de l'Oise (40 %)	8 594,61 €	
- Commune de Neuilly-sous-Clermont	12 891,92 €	

Il s'agit de fournir 13 caméras au réseau actuel de vidéo protection.

5- DEMANDE DE SUBVENTION VIDEO PROTECTION – FIPD.

Le Conseil Municipal, 11 pour, 6 abstentions (Jean-Pierre OCULY, Philippe LEJEUNE, José MENDES GONCALVES, Aline HUTIN, Ingrid D'ARANJO et Xavier GÉRARD) autorise Monsieur le Maire à présenter le dossier suivant au titre de la FIPD – année 2024. Il s'agit d'équiper la commune de 13 caméras de vidéo protection.

L'agrément de l'État a été obtenu par arrêté préfectoral du 15 décembre 2023 pour 5 ans.

Montant de l'installation HT : 21 486,53 € HT.

Monsieur le Maire sollicite les services de l'État pour une subvention au meilleur taux.

6- ACCEPTATION D'UN LEGS.

Monsieur le Maire expose que, par courrier du 5 février 2024, émanant de l'étude notariale Cajet, Anty & Anty-Doisy de Liancourt, la commune a été informée, dans le cadre de la succession de Madame Andrée Prunier veuve Bride, demeurant 676 rue de la Commanderie à Neuilly-sous-Clermont et décédée le 11 janvier 2024, de l'existence d'un testament authentique instituant la commune et l'Association Championnet comme légataires universelles, à concurrence de moitié chacune, des biens dépendant de sa succession.

Maître Anty, notaire en charge de la succession, précise que, d'après les éléments en sa possession en date du 5 février 2024, et sous réserve des pièces qui lui seront communiquées dans le cadre de l'instruction du dossier, la succession de Madame Andrée Prunier veuve Bride comprend à l'actif :

- des comptes bancaires ouverts à la Caisse d'Épargne pour une valeur d'environ 180 000 € ;
- un bien immobilier sis au 676 rue de la Commanderie à Neuilly-sous-Clermont estimée en 2022 à la somme d'environ 160 000 €,
- du mobilier composant la maison.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, conformément à l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales :

- Accepte le legs de Madame Andrée Prunier veuve Bride,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire s'y rapportant.

7- CONVENTION FREE – ANTENNE RELAIS.

Monsieur le Maire précise qu'à la suite de l'achat de terrain pour l'implantation de l'antenne relais FREE au hameau d'Auwillers et des travaux envisagés pour l'extension du réseau d'électricité rue de la Ferme, la prochaine étape du projet sera de signer une convention avec FREE.

Monsieur le Maire présente la convention FREE - ANTENNE RELAIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention FREE - ANTENNE RELAIS.

8- ÉLÉMENTS DE CALENDRIER :

- ▶ Jeudi 14 mars : Conseil des écoles.
- ▶ Samedi 16 mars : Commission finances.
- ▶ Lundi 18 et mardi 19 mars : Spectacle du CAL.
- ▶ Mercredi 20 mars : Bus pour l'emploi.
- ▶ Samedi 23 mars : Commission finances.
- ▶ Samedi 23 mars : Questionnaire autour de la lecture de Patrick Testard.
- ▶ Vendredi 29 mars : Soirée Carnaval de l'A.I.P.E.
- ▶ Mercredi 3 et jeudi 4 avril : Spectacle du CAL.
- ▶ Vendredi 12 avril : Conseil Municipal.
- ▶ Lundi 14 avril : Visite du Président de la Communauté de Communes du Clermontois.
- ▶ Dimanche 5 mai : Parcours du cœur.
- ▶ Jeudi 16 mai : Commission de contrôle des listes électorales.
- ▶ Mercredi 22 mai : Bus pour l'emploi.
- ▶ Dimanche 9 juin : Elections Européennes.
- ▶ Samedi 29 juin : Kermesse des écoles.
- ▶ Dimanche 30 juin : Brocante place de la République.
- ▶ Dimanche 14 juillet : 14 juillet Comme autrefois – Tribal Bikers.
- ▶ Samedi 24 août : Jeux intervillages à Agnetz.

Séance levée à 20h24.

Le Maire, Christophe CHEMIN.

